Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 avril 2022 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement pour 2022

NOR: INTV2210022A

Le ministre de l'intérieur.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4;

Vu la loi nº 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;

Vu le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Arrête:

- **Art. 1**er. Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.
- **Art. 2.** La directrice de l'asile est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation : *La directrice de l'asile*,

C. OLSINA

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS
Auvergne Rhône-Alpes	11 360 085
Bourgogne Franche Comté	4 130 940
Bretagne	4 825 689
Centre Val de Loire	3 501 911
Grand-Est	6 834 828
Hauts-de-France	4 684 862
lle-de-France	29 984 966
Normandie	4 140 329
Nouvelle-Aquitaine	7 553 607
Occitanie	5 783 316
Pays de la Loire	5 642 489
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 985 294
Total	93 428 316